

18 FR. PAR AN.

LE RÉPUBLICAIN

5 CENT. LE NUMÉRO.

JOURNAL DE LYON.

ABONNEMENTS.

Table with columns for Lyon, Rhod., Dép. and subscription rates for 1 year, 6 months, and 3 months.

ON S'ABONNE

A LYON, rue Centrale, 3. A PARIS, chez LEBOLIVY et Comp., rue Notre-Dame-des-Victoires; BUREAUX, rue Centrale, 3.

RÉDACTION.

Les communications concernant la rédaction doivent être adressées au citoyen GRIVARD. Toutes lettres et paquets non affranchis sont expressément refusés.

ADMINISTRATION.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé au citoyen BUREL, gérant. (Affranchir.)

ANNONCES.

Le Prix des Annonces est de 25 cent. la ligne. Le Prix des Réclames est de 50 cent. la ligne. Les annonces concernant les associations ouvrières seront insérées gratis.

AVIS A L'ARMÉE.

Sous peu de jours les militaires vont voter. Nous publions dans chacun de nos numéros les listes des candidats démocrates des départements au fur et à mesure qu'elles nous arrivent; nous en avons déjà fait connaître trente-trois.

Lyon, 4 mai.

Liste des Candidats adoptés par le Comité Central démocratique du Rhône.

- GREPPO, représentant. BENOIT, id. DOUTRE, id. PELLETIER, id. RASPAIL (Benjamin), fils. COMMISSAIRE (Sébastien), sergent au 2° chasseurs à pied. FAURE (de Givors). MORELLET, avocat. FOND (de Chaponost). MATHIEU (de la Drôme). CHANAY, représentant.

La Révolution de février, effet incompris d'une cause innocente aux esprits superficiels, n'est autre chose que l'explosion des idées philosophiques déposées dans le sein des masses intelligentes sous forme de théorèmes économiques — C'est la proclamation du droit en face de la force. — C'est la reconnaissance des droits antérieurs et supérieurs aux lois que fait la majorité souvent ignorante, ou dominée par les préjugés.

Depuis des siècles la lutte existe entre le principe d'autorité et le principe de liberté, et cela faute d'une définition claire qui précise la vraie autorité et la vraie liberté. Les royalistes et les républicains l'ont cherchée tour à tour dans l'hérédité et la majorité, double erreur. Les principes de l'organisme humain sont la seule autorité respectable, et le développement de toutes nos facultés, la seule liberté inviolable. Cessez donc, royalistes de mauvaise foi, de nous parler de majorité et de minorité à propos du droit de vivre, du droit à l'éducation complète pour tous, du droit de réunion et de discussion.

Que signifie le consentement devant les données mathématiques ? rien, absolument rien.

A l'époque de la révolution, deux idées concoururent au renversement de la monarchie. Le sentiment de liberté

individuel impatient du joug sous lequel il était comprimé et le principe du contrat social tacitement consenti. Ces deux idées, représentées par Voltaire et Rousseau avant la révolution, l'ont été pendant cette immortelle période par Mirabeau et Robespierre.

Depuis cette époque titanique nous n'avons fait que singer nos pères, on dirait un enfant sur la route qui cherche à couvrir de son pied l'empreinte des pas d'un homme. Sa démarche est forcée et son geste ridicule.

C'est pourtant là ce que nous avons fait, surtout depuis la révolution Février. On a joué aux drapeaux, aux manifestations, à la Montagne. Quelle Montagne? Que signifie ce dernier mot surtout, dont on a fait un usage si abusif. Le passé est le passé, et ne peut jamais devenir le présent à peine de nullité et de caricature.

La société n'existe pas ainsi que le croyaient nos pères en vertu d'une convention, non, nous le répétons, elle existe en vertu de droits antérieurs et supérieurs; c'est la justification du droit à l'insurrection dans le cas où le droit serait méconnu.

Tout le travail de l'esprit humain doit être la recherche et la définition de ces droits; et si la Constitution doit être révisée, ce n'est pas Convention que devra s'appeler la nouvelle Assemblée constituante, ainsi que le pensent quelques esprits légers, mais bien DÉCLARATION. Car il ne s'agira que de déclarer les principes constitutifs de la société et d'organiser non-seulement le Peuple, mais chaque fraction du Peuple de façon à pouvoir toujours renverser le gouvernement dans le cas où il manifesterait l'intention de toucher à la liberté de l'individu ou de déranger l'équilibre égalitaire, unique garantie d'ordre au sein des sociétés humaines.

Le 4 mai est la fête des royalistes. C'est, selon eux, le 4 mai que la République a été proclamée; tout ce qui a été fait antérieurement est nul ou entaché de violence pour ces sincères républicains. Eh bien! nous disons, nous, que, le 4 mai, l'Assemblée nationale n'a rien proclamé du tout; elle n'a fait que consacrer un fait qu'elle n'avait pas le droit de détruire. La République est au-dessus des décisions de l'Assemblée; elle a été proclamée par le Peuple le 24 février. Or, le Peuple est souverain, sa volonté est supérieure à celle de ses représentants. Nous disons plus: l'Assemblée n'eût pas pu détruire la République, car le Peuple en armes ne le lui eût pas permis, pas plus qu'il ne le lui permettrait aujourd'hui.

Comme on a pu le voir avant-hier, dans le compte-rendu de la séance de l'Assemblée nationale, notre ami Doutra a été arrêté, près de la porte St-Denis, avec deux de ses collègues, et conduit brutalement à la préfecture de police,

malgré qu'il eût décliné sa qualité de représentant.

Voilà comment le pouvoir respecte les élus du Peuple! L'Assemblée lui pèse singulièrement, malgré son peu de résistance; il voudrait bien s'en débarrasser. Aussi un des hauts fonctionnaires de la police a-t-il répondu à un officier de la garde nationale qui venait réclamer le cit. Jouin, représentant: « Vos représentants, je voudrais les arrêter tous. » Il voulait parler sans doute de ceux qui siègent à la Montagne.

Parmi les montagnards, il en est un que l'on voudrait bien tenir une fois; c'est notre intrépide Greppo, que les limiers de la rue de Jérusalem avaient pensé capturer en arrêtant Doutra.

Greppo a le grand tort, aux yeux de ces honnêtes gens, de poursuivre, sans s'intimider, l'œuvre de propagande qu'il a commencée à Lyon et de faire servir son mandat au profit de la République démocratique et sociale; il a le grand tort d'être aimé de tout le monde à cause de son courage, de son affabilité et de sa bienfaisance sans bornes; il a le grand tort d'être porté à la candidature dans les deux villes les plus intelligentes, les plus républicaines du monde. Lui pardonnera-t-on jamais le crime d'avoir protesté dans les journaux contre l'arrestation de ses collègues Barbès, Albert et Courtais; d'avoir voté seul avec Proudhon dans une question qui intéressait si vivement la cause du Peuple? Non, on ne le lui pardonnera jamais, et l'on ne demande qu'une occasion pour envoyer à Doullens une victime de plus.

Correspondance spéciale.

Paris, 2 mai 1849

Toutes les provocations du pouvoir sont venues échouer devant la sagesse et la discipline du parti. Jamais plus grand exemple d'unité ne fut donné. Sur l'avis des hommes qu'il a choisis, le Peuple a abandonné la rue et la police s'est trouvée seule avec l'odieuse et le ridicule de ses brutales excitations.

Pendant que tous les pouvoirs se désorganisent, que l'armée s'éclaire et raisonne les ordres impitoyables qui lui sont donnés, que le bas clergé discute l'autorité des évêques, que le paysan pèse l'abus des impôts qui frappent son blé et ses vins, un parti qui n'eut jamais jusqu'ici que l'influence du dévouement et du courage, organise pacifiquement ses bataillons, recrute de nombreux défenseurs et prépare par l'étude, la propagande et le calme son avènement au pouvoir. Depuis longtemps ses critiques, ses attaques poursuivent les iniquités sociales et l'inertie intéressée de l'administration; maintenant il se recueille, se concentre sur lui-même et prépare le Peuple à une autorité sérieuse. Il sent qu'à la veille d'une de ces crises suprêmes où se jouent les destinées d'un Peuple, il lui faut assurer sa prépondérance

FEUILLETON DU RÉPUBLICAIN, DU 5 MAI.

LES

QUATRE SERGENS DE LA ROCHELLE.

DEUXIÈME PARTIE.

X.

Sur les traces des proscrits.

Lambert, parti sur une autre route pour suivre les traces de Bories et de Raoux, emportait avec lui le plus lourd fardeau de regrets et de craintes que pussent assumer les carbonari dans ces jours néfastes. Mais en passant à Saint-Pierre, il avait pris son épée sous sa longue houppelande qui la cachait; il sentait aussi, à la force de son âme, que sa présence pourrait être encore une égide pour ceux qu'il aimait, et il ne perdait rien de son intrépide courage.

Parti très tard de La Rochelle, il n'arriva que le lendemain dans la petite ville de Marans, la première sur la route de Saumur. Il frappa à la première maison du fanbourg: un homme se présenta; Lambert fit un signe de la main, qu'il accompagna des mots: Fede et liberta; après quoi il fut immédiatement introduit.

L'habitant de cette maison était un compagnon de la nuit, et était chez lui que Bories et Raoux avaient dû faire la première halte de leur voyage.

En effet, l'initié donna à Lambert les renseignements qu'il pouvait attendre.

Le chef de la vente centrale et son compagnon, partis à deux heures du matin de la pierre celtique, étaient arrivés dans la

matinée du 16 août à Marans. Après quelques instants employés à prendre sur la situation des esprits des informations que le carbonaro du pays avait pu leur transmettre, ils s'étaient aussitôt remis en route.

Mais, peu de temps après leur passage, une lettre de correspondance secrète des carbonari était venue apprendre la dénonciation portée à La Rochelle contre la société secrète. Un message, envoyé par les initiés de Marans, était parti bride abattue porter cette nouvelle au chef de la vente, dans les environs de Bressuire, où il avait dû s'arrêter pour présider une réunion de carbonari.

On ne pouvait en savoir davantage. Mais sans doute l'estafette avait rejoint Bories. Le chef des carbonari, jugeant, à cette première surprise, des arrestations qui pourraient suivre, avait dû suspendre l'entreprise, et quitter la route tracée pour des passages moins facilement signalés aux poursuites.

Lambert passa la nuit à Marans, et repartit au point du jour. Sa tâche était devenue plus difficile encore. Dénué de tout indice sur le chemin qu'avait pu prendre Bories, il devait marcher au hasard à sa recherche.

Cependant, comme à droite de la route de Saumur, sur les bords de la Sèvre, le pays était boisé, il y avait quelque probabilité pour que les fugitifs eussent choisi cette espèce de retraite s'ils étaient revenus sur leurs pas, et Lambert, sur cette faible donnée, s'achemina dans cette direction.

Il suivait la route qui longeait la petite rivière. Le matin était triste et silencieux; le cours de l'eau exhalait d'humides vapeurs, et les faibles rayons du soleil ne se répandaient que voilés de brume sur le feuillage déjà jauni. Lambert, quoiqu'il marchât à pas pressés, se sentait saisi d'un froid étrange.

La route était fort déserte. Seulement, peu de temps après être entré dans la campagne, le voyageur vit passer près de lui une très élégante calèche, dans laquelle étaient deux jeunes gens de belle apparence, l'un en uniforme d'officier de la ligne, l'autre en joli costume de chasse. Deux domestiques en livrée suivaient à cheval.

Lorsque l'équipage fut près de lui, Lambert vit en l'un des deux voyageurs une figure qu'il lui sembla reconnaître; mais la voiture, qui était venu derrière lui, le dépassa si vite, qu'il ne put éclaircir ses doutes par un second coup-d'oeil.

Pendant le reste du chemin, il ne pensa qu'à choisir sa direction pour arriver le plus tôt possible à des bois, qu'il pensait devoir être situés à droite de l'horizon... Par moment, des nuées d'oiseaux qui tourbillonnaient de ce côté lui faisaient espérer qu'il approchait de son but; plus souvent la vue de deux ou trois gendarmes qui passaient ensemble sur la route lui faisait craindre que d'autres n'y arrivassent avant lui!... Cependant l'espoir comme la crainte portaient dans le vague, puisque rien ne désignait la retraite des carbonari.

A un village assez important qui se trouva sur sa route, Lambert s'arrêta et chercha un café, moins pour prendre du repos et un léger repas que pour recueillir les bruits qui pourraient circuler dans le pays. A cet effet, il choisit l'établissement qui paraissait le plus fréquenté de l'endroit, méprisant tout danger pour lui-même, dans l'immense intérêt qui le conduisait.

A l'entrée du café, il vit la calèche qui l'avait dépassé en route, et les deux domestiques en livrée, qui buvaient un verre de vin sans descendre de cheval, en attendant leurs maîtres.

Lambert entra dans la principale salle, où il y avait assez de monde, s'assit à une table du fond, et enfonça son large feutre sur son front.

Après s'être ainsi installé, il reporta les yeux dans l'étendue de la salle... Son premier regard tomba sur Arthur d'Oberon, placé en face de lui.

C'étaient les traits d'Arthur qui l'avaient déjà frappé dans le rapide passage de la calèche.

Il tressaillit, à cette vue, de haine, de colère et de crainte, risquant peut-être d'être trahi par le faible et indigne carbonaro.

Cependant il réfléchit que le vicomte d'Oberon ne pouvait le reconnaître. Dans les réunions de la société secrète où il s'était

sur les esprits, afin d'épargner à l'humanité de trop cruelles épreuves.

Les stupides résistances du pouvoir vont amener une dissolution, une ruine, une dissolution absolue; ceci est fatal. toutes les aristocraties ont été successivement frappées de vertige la veille de leur chute. Au lieu de prévenir une explosion terrible par de sages concessions, elles se sont appliquées à comprimer toute expansion; il importe donc à ceux qui tiennent toujours la tête du progrès de se moins préoccuper des phases du combat que des résultats de la victoire et des moyens de l'assurer. L'émancipation subite des malheureux que la misère et l'ignorance tiennent courbés et flétris va produire, il faut le pressentir, une secousse profonde, il appartient au parti qui a organisé ce mouvement intellectuel et moral de garder son initiative et de montrer que son énergie n'est pas plus vive que sa sollicitude.

C'est avec une joie profonde que nous voyons cette intelligente obéissance et cela prouve surabondamment que les soldats qui raisonnent sont aussi capables de discipline que les tristes machines armées dont l'organisation despotique est le dernier rempart du despotisme.

Quelles que soient les préférences particulières, les nuances de drapeau, le parti semble avoir tout oublié pour ne songer qu'au salut de la République et des réformes qu'elle entraîne.

Le droit électoral était violé, le Peuple ne pouvait, ne devait pas accepter de transactions, il a mieux aimé ajourner l'exercice de sa volonté souveraine. Sa protestation est le premier acte de la résistance à l'oppression insensée qu'on lui fait subir; il ajourne le châtiment, afin de garder pour lui et la justice et la magnanimité, mais il veut donner le temps à ceux qui sont égarés et que les manœuvres et les calomnies ont éloignés de lui, le temps de revenir.

Il veut qu'il ne reste plus que les traîtres dans le camp de ses ennemis, car il répugne, dans sa générosité, à trop punir. Il attendra, et n'attendra pas en vain. Tout ce qu'il y a d'honnête désertera peu à peu les drapeaux de l'égoïsme et du privilège et arborera sa bannière. Il a déjà bien des conquêtes de cette nature et la réaction voit diminuer son empire, comme à l'approche du printemps et sous les souffles échauffés par des rayons plus généreux, on voit fondre les glaces et se limiter la région des neiges et des frimas.

Persévérons donc dans cette voie patiente, dans cette marche prudente mais assurée; les jours d'audace viendront, mais ils ne garderont de la passion que ce qu'elle a de généreux et d'utile. Habitons à la règle, à l'autorité ceux qui doivent diriger un jour l'humanité et la guider à travers les difficultés sans nombre d'un monde nouveau.

Votons, votons avec ensemble, nos adversaires ont moins d'unité, mais plus d'argent et des habitudes administratives et cadastrales qui les serviront à merveille. Répondons-leur par l'organisation de comités, de sections, qu'une surveillance active ne laisse aucune place à l'intrigue, à la fraude. Chacun de nous est responsable du succès, une négligence est ici un crime politique, une trahison. E. HERVÉ.

Esprit de l'Armée des Alpes.

Le 53^e de ligne est arrivé avant-hier à Lyon; à peine était-il entré en ville, qu'on lui a lu l'ordre du jour par lequel il est défendu aux soldats de lire les journaux démocratiques, c'est pour cela qu'ils ont envoyé chercher immédiatement des numéros du *Republicain*, dans nos bureaux. Ces *coquins* de soldats sont déjà corrompus jusqu'aux os, par les doctrines *subversives* du socialisme, et il y a à peine deux jours qu'ils sont ici! C'est un véritable débordement; la position n'est plus tenable.

Pauvres royalistes, que vous êtes à plaindre!

— L'Union Républicaine (de Mâcon), publie la pièce suivante, discutée et arrêtée dans une réunion de militaires, en garnison dans le département de Saône-et-Loire; nous nous empressons de la reproduire en la recommandant aux

trouvé, l'ombre de la nuit était à peine éclaircie par la lune donnant sur le bois ou par la lampe posée dans le souterrain. D'Oberon n'avait guère pu distinguer que Bories, Baradère et les officiers de l'ordre avec lesquels il s'était entretenu; le reste des compagnons de la nuit étaient perdus dans l'obscurité. Lambert lui-même n'eût pas reconnu ce mortel ennemi, si dans un moment d'affreux souvenir il ne l'eût vu près de Gilberte, dans le parc de l'hôtel d'Oberon.

Le hasard qui l'amenait en ce moment devant ses yeux était bien cruel! Lambert avait ses malheurs assez présents à la pensée, sans voir encore, personnifiés dans Arthur, la faute de sa sœur, le déshonneur de sa famille et la ruine de son parti!

Arthur était en costume de chasse, son compagnon en uniforme d'officier.

Leur entretien fit connaître à Lambert que ce dernier était le capitaine d'Herbier, commandant de la compagnie dans laquelle servaient Bories et ses compagnons carbonari.

Si quelque chose eût pu ajouter à l'impression violente et terrifiée qu'éprouvait Lambert, c'eût été de voir le capitaine des jeunes sergens poursuivis, amené par le hasard sur leurs traces...

Les deux élégants jeunes gens, ne voyant autour d'eux, aux petites tables du café, que de bons habitants de la campagne, se trouvaient *parfaitement seuls*, et causaient en conséquence, avec un complet abandon.

— Et la chasse! disait vivement Arthur. Le gibier nous attend.

— Bah! dit le capitaine, il attendra bien que nous ayons déjeuné.

— Oui, mais un peu vite... La meute et les piqueurs de mon oncle seront à l'entrée du bois à onze heures.

— Bien! et dès le point du jour vous me tourmentez pour partir.

— Je veux savoir s'il y a du chevreuil dans le pays d'Aunis, et je n'ai que cette semaine pour chasser... Il eût mieux valu aller dans les bois de réserve... mais vous étiez envoyé à Ma-

soldats de la garnison de Lyon :

« Frères,

Dans quelques jours nous serons appelés à participer comme électeurs à la nomination de l'Assemblée législative. Irons-nous au scrutin comme des machines à voter, et accepterons-nous les bulletins que nous communiqueront nos chefs? Non, frères! il est impossible que des hommes de cœur ne comprennent pas le devoir qu'ils ont à remplir, et tournent contre eux, enfants du Peuple, le suffrage universel, arme plus forte pour défendre la démocratie que le fusil que nous avons entre les mains.

L'heure de la liberté a sonné en 1848; qu'elle soit pour nous et les peuples l'ère de la justice et de la vérité. La République nous a faits citoyens; sachons conserver au prix de notre sang ce titre précieux que nous enlèverait la réaction.

L'idée sociale, sortie de la Révolution elle-même est la seule et la seule qui puisse nous arracher du joug des satisfaits et des corrompus; la seule qui puisse ramener l'ordre, la concorde et le crédit. Soutenons cette idée qui se résume par ces deux mots: Droit au travail, fraternité entre les peuples.

Frères, le moment est venu de montrer à ces fétiches qui violent la Constitution, que l'armée ne renferme pas seulement des instruments de guerre, mais des soldats intelligents. A cet effet il faut, aux prochaines élections, nous entendre afin que nos voix ne soient pas perdues pour la démocratie, et ne servent pas à l'ambition de quelques intrigants avides de pouvoir.

Démocrates de l'armée, procurez-vous les listes des candidats choisis par les comités démocratiques, et répandez-les dans vos rangs pour paralyser les efforts de vos chefs, pour la plupart partisans de la République honnête et modérée (et vous savez ce qu'il faut attendre des m o dérés, de ces éternels amis de l'ordre, lisez *désordre*).

On nous a confié le titre d'électeurs, et l'on nous empêche d'assister aux réunions électorales, parce qu'on craint que nous nous éclairions, et que nos votes soient acquis à la bonne cause, à la cause du Peuple, qui est la nôtre.

Is auront beau faire, les ennemis de nos libertés; il n'empêcheront pas l'armée de reconnaître leurs perfides desseins et de les déjouer.

Ceux d'entre nous qui osent se dire républicains et faire de la propagande démocratique sont persécutés, envoyés en Afrique, cassés de leur grade. Que ces persécutions, loin de nous décourager, relèvent notre courage. Imitons les condamnés de Bourges; sachons souffrir pour la République démocratique. L'histoire se chargera de notre vengeance en stigmatisant les parjures, les traîtres qui auront vendu nos libertés.

Les ouvriers ont mis une année de souffrances au service de la République; suivons leur exemple; mettons au même service une année de cachot s'il le faut, et ne craignons pas de servir ardemment la cause du Peuple.

Camarades, de l'union et du courage! Le salut de la patrie est à ce prix. Votons pour les listes démocratiques; et si nous ne pouvons crier bien haut, répétons souvent entre nous :

Vive la République démocratique et sociale!

Vingt-sous-officiers et soldats en garnison dans Saône-et-Loire »

Bulletin électoral.

Listes des candidats de la Démocratie.

HÉRAULT. — Ledru-Rollin, représentant. — Brives, repr. — Lombard (de Montpellier). — Sabatier (de Pezenas). — Joseph Pellet. — Ronzière-Joly (de Clermont). — César Azémard. — Marcel Adjé.

PYRÉNÉES-ORIENTALES. — Pierre Lefranc. — Emmanuel Arago, représentant. — Théodore Guiter. — François Arago, représentant.

INDRE-ET-LOIRE. — David, instituteur. — Dubrac, docteur en médecine. — Naintré, négociant. — Nioché, avocat. — Vincent, architecte.

MOSELLE. — Jean Reynaud. — Espagne. — Niclausse aîné. — Taison. — Kolher. — Belot. — Dieu. — Hussion. — Gauthier de Longueville.

BASSES-ALPES. — Leydet, général et représentant. — Melchior Yvan, docteur-médecin. — Châteauneuf, ex-préfet du gouvernement provisoire.

VAR. — Ledru-Rollin. — Conte, maire de Grasse. — Suchet, ancien maire de Toulon. — Arnaud, représentant. — Debeney, ouvrier à Toulon. — François Mouttet, paysan. — Claviés, notaire à Brignoles. — Larroque, ex-professeur. — Achard, maire de Barjols. — Mathieu, avocat. — Arambide, ouvrier à Toulon. — Juvénal, ouvrier à Toulon. — Porcher, sergent-major. — Mathieu, artiller.

rans pour inspecter un détachement d'infanterie.

— Et vous êtes venu passer la revue avec moi, à la condition que j'irais courir les bois avec vous... Mais vous partez donc décidément pour Paris?...

— La semaine prochaine.

— Déjà!

— Plus tôt même s'il était possible.

— Plus tôt!... Miss Julia d'Elbe est donc à Paris?

— Depuis huit jours.

— Je conçois votre empressement... Ce mariage est toujours en bonne voie?

— Oui... j'espère beaucoup.

— La dot de miss d'Elbe, ajoutée à la fortune de votre oncle, vous fera un jour une position superbe.

— Il y a encore un autre avantage.

— Vraiment!

— C'est que miss Julia est charmante.

— Il est vrai... on ne peut plus jolie.

— Et ne dusse-je l'épouser que pour elle-même... En vérité,

je partirais aussi vite pour Paris!

En ce moment, une estafette vint apporter une lettre au capitaine d'Herbier.

Lambert, le front baissé, pâle de colère, serrait d'une main contractée l'épée posée sur sa poitrine.

Si les réunions nocturnes de la société secrète eussent suivi leur cours, d'Oberon aurait déjà expié son double crime... Dans quelque défilé de la campagne solitaire, le poignard consacré eût fait justice du carbonaro infidèle... Mais d'Oberon vivait pour que Lambert dût encore entendre cet insolent langage par lequel le jeune vicomte semblait si cruellement le braver! pour qu'il vit sa sœur indignement oubliée, lorsque celui qui l'avait séduite ne lui donnait pas même une pensée, et partait pour en épouser une autre, sans tourner seulement la tête pour la regarder!

(La suite à demain.)

CLÉMENCE ROBERT.

Travaux de la commission chargée d'encourager et d'aider les associations ouvrières.

Nous lisons dans la *Révolution démocratique et sociale*:

« Lorsque les ouvriers ont formé des associations, ils ne se sont pas dissimulé les obstacles qu'ils auraient à surmonter; le plus grand de ces obstacles était le manque d'argent; mais l'Assemblée, désirent les aider, vota une somme de trois millions qui devait être distribuée aux associations qui justifieraient de la moralité des ouvriers les composant et de la manière dont ils emploieraient les fonds; ces deux premières conditions remplies, il eût fallu obliger les associations à prouver les commandes qui leur étaient faites, les dépenses à faire pour achat des matières premières, les époques de paiements, etc. On comprend que de cette manière les associations n'auraient reçu que les fonds qui leur étaient indispensables au fur et à mesure de leurs besoins, et les travaux étaient soldés les fonds seraient rentrés dans les caisses de l'Etat.

Mais la commission a préféré n'aider que trois ou quatre associations de patrons et d'ouvriers, qui reçurent chacune deux cents et deux cent cinquante mille francs, et quelques associations d'ouvriers qui ne reçurent que de faibles sommes. Quant à celles qui n'ont ni matériel ni capital, et pour lesquelles, par conséquent, le secours est indispensable, la commission fondée pour encourager les associations n'a pas daigné s'en occuper réellement; et après leur avoir fait perdre plusieurs mois en démarches, corrections de statuts, audiences ou les promesses étaient prodiguées suivant les circonstances, on répondit à plusieurs délégués que quelques-uns d'entre eux étaient accusés de socialisme, que, par conséquent, non-seulement ils étaient repoussés, mais aussi l'association dont ils faisaient partie; à d'autres associations, la commission répondit qu'elle regrettrait beaucoup de ne pouvoir les aider, mais que ces associations n'étant composées que d'ouvriers qui, n'ayant ni argent ni matériel considérable, ne présentaient pas les garanties nécessaires pour être crédités par l'Etat. Pauvres ouvriers qui ont perdu plusieurs mois en démarches auprès d'une commission qu'ils croyaient animée de sympathie pour eux et qui n'avaient à faire qu'à une commission de capitalistes égoïstes.

Nous n'attaquons pas ici plusieurs membres qui d'abord faisaient partie de la commission et qui favorisaient les associations; aussi furent-ils obligés de se retirer devant la mauvaise volonté de leurs collègues.

On comprend dès lors combien les associations ouvrières doivent s'organiser difficilement, puisque non-seulement elles ont à lutter contre la concurrence, mais aussi contre la mauvaise foi de ceux qui, ayant mission d'aider les associations, veulent les détruire. Il est vrai que, d'après un décret, les associations du bâtiment peuvent concourir à l'adjudication des travaux publics, lorsqu'il n'y a pas à faire de fournitures; promesse de charlatan, car il n'y a jamais de semblables travaux, sauf les terrassements.

Dernièrement encore, des associations du bâtiment se présentèrent pour concourir à l'adjudication des travaux du chemin de fer de Chartres, travaux qu'on leur promettait depuis plusieurs mois; inutile de dire que, le moment arrivé, on ne voulut même pas les laisser concourir.

Ainsi les volontés de l'Assemblée ont été méprisées par la commission chargée de les exécuter; les fonds ont été mal distribués; que fera donc la commission des 15 ou 1,400,000 fr. qui lui restent? Pourquoi ne rend-elle pas ses comptes?

La réponse est bien simple: les élections se feront bientôt, et encore une fois la commission va distribuer les promesses aux ouvriers et de l'argent aux gros industriels.

Les paysans.

Suite et fin (1).

Jean-Claude. — Tu n'aimes pas les riches? tu leur en veux?

Gros-Pierre. — Je n'aime pas leurs défauts. Je n'aime pas leur égoïsme.

D'après mes petites idées, un homme vaut un homme, et il y a honneur et bonheur à obliger ses semblables.

Jean-Claude. — Pourtant, si les riches prétaient sans intérêt et ne touchaient pas leurs fermages, ils finiraient par être pauvres comme nous.

Gros-Pierre. — Je ne leur reproche pas de faire valoir leur bien; ce que je leur reproche, c'est leur dureté. Si tu avais de l'argent, tu ferais donc comme eux?

Jean-Claude. — Peut-être bien!

Gros-Pierre. — Si tu pensais cela, je ne te reverrais jamais; j'aime mieux, au lieu de me fâcher, te demander si tu te rappelles M. Laurent, ce vieux capitaine, qui demeurait près du grand moulin.

Jean-Claude. — Pardi! je crois bien.

Gros-Pierre. — Te rappelles-tu qu'en 1816 il y eut une disette cruelle, que ton père avait quatre enfants qui demandaient du pain et qu'il n'en avait pas; qu'il avait été frapper en vain à toutes les portes et qu'il rencontra M. Laurent qui lui dit tout net: Mon pauvre Jacques, je sais que tu es un brave homme, un bon ouvrier, et que les malheurs des temps t'ont plongé dans la misère, sans qu'il y ait de ta faute. Viens à la maison, je te ferai donner du blé, du lard et du bois, pour toi et pour les tiens, et si tu peux jamais me les rendre, que tu trouves un de tes semblables dans le besoin, fais pour lui ce que j'ai fait pour toi.

Jean-Claude. — C'est pourtant vrai qu'il a dit ça au père Jacques. C'était un bien brave homme.

Gros-Pierre. — Pourquoi ne voudrais-tu pas que les riches fussent tous de même?

Jean-Claude. — Donc, au fait, c'est vrai.

Gros-Pierre. — Si demain, par supposition, on te faisait député et qu'on te dise: Jean-Claude nous allons voter sur les impôts, les petits paient trop et les gros pas assez, qu'est-ce que tu dirais?

Jean-Claude. — Votons tout de suite, il n'y a pas besoin de latin pour ça.

Gros-Pierre. — Tu voterais pour que les petits paient moins et que les gros paient plus.

Jean-Claude. — Sans doute.

Gros-Pierre. — Mais si l'on disait aux riches: Voyons, vous autres, vous ne payez assez et les pauvres paient trop, faut voter pour que vous payiez davantage. Qu'est-ce que tu crois qu'ils feraient.

Jean-Claude. — Oh! les malins; ils voteraient contre.

Gros-Pierre. — Et c'est à ceux-là que tu voudrais donner ta voix? Tu es fou. Ne vois-tu pas que l'on nous a envoyé des soldats pour nous faire payer les 45 centimes qu'on devait nous rembourser après que le neveu à Napoléon serait président.

Va, crois-moi, prenons des représentants qui parlent peu, mais qui votent bien; tandis que ceux que nous avons, qui

Voir les numéros 40, 42 et 58 du *Republicain*.

parlent si bien, ils s'occupent de leurs affaires et pas des nôtres.

Jean-Claude. — Explique-moi, au fait, un peu tout ça.
Gros-Pierre. — Rien de plus simple. Il ne s'agit que de choisir des hommes qui aient les mêmes intérêts que toi, parce que tu sais, comme on dit, où le bat te blesse, tandis que le riche n'en sait rien. Les vrais républicains, pas les ambitieux qui sont venus se mettre à la place de Louis-Philippe, les bons ont demandé le suffrage universel, pour que chacun puisse choisir dans sa classe des représentants qui sachent ce qu'il faut réformer. D'abord, disaient-ils, les ouvriers et les habitants des campagnes paient trop d'impôts; il faut que les riches paient en proportion de leur fortune, car il est honteux que de gros richards qui ont leur bien dans leur portefeuille ne paient pas tant que celui qui a deux ou trois hectares de terres. C'est une injustice, faut changer ça, et pour le changer, faut que le paysan puisse venir lui-même défendre ses droits et dire tout haut à l'Assemblée : Nous payons trop d'impôts, il faut diminuer nos charges; ils veulent en suite que l'intérêt de l'argent soit moins cher, et pour cela, ils ont pensé qu'il faudrait le réduire à trois pour cent, que c'est bien assez; ils ne veulent plus de gros commis à 20 ou 30,000 fr. par an pour ne rien faire, et c'est parce qu'on dépense trop qu'on est obligé d'augmenter toujours les impôts, ce qui fait un si gros budget.

Jean-Claude. — Qu'est-ce que c'est donc que le budget?
Gros-Pierre. — C'est le compte de ce que l'état recevra et dépensera dans une année; mais, vois-tu, c'est la bouteille à l'encre. On te dit : Mais petit Jean-Claude, il nous faut beaucoup d'argent pour payer nos soldats et nos officiers, il leur faut des beaux habits, des épaulettes d'or, des chapeaux dorés, parce que c'est plus joli; mais on ne te dit pas cet argent servira à établir des invalides pour les travailleurs qui n'ont pas des ressources; on te dit, il nous faut de l'argent pour payer vos gros juges et leur acheter des robes rouges, des fauteuils dorés et des tapis à fleurs; mais on ne te dit pas, il est vrai que les frais de justice sont trop chers nous allons les diminuer; ils disent, il nous faut de l'argent pour donner à dîner et faire danser les gros de la ville, il nous faut des châteaux, des beaux jardins avec des statues, de belles voitures, de beaux chevaux. Tu ne conçois pas ça, mon petit Jean-Claude, parce que tu as assez d'un sarrau, mais nous, c'est différent, il faut payer.

Jean-Claude. — Pardieu, ils peuvent bien se contenter de leur suffisance, et rien de plus.
Gros-Pierre. — Prends garde à toi, Jean-Claude, tu parles comme un socialiste.

Jean-Claude. — Ils disent donc cela?
Gros-Pierre. — Sans doute. Vois tu, socialiste et républicain c'est la même chose. S'il y a des socialistes qui disent des bêtises, il ne faut pas s'en étonner, il y a des fous partout; mais les vrais, les raisonnables, ils ne veulent ni tuer, ni piller personne; ils ne veulent rien prendre, ni partager; ils veulent seulement que le nombre des malheureux diminue et que la société pourvoie aux besoins de ceux qui n'ont pas; ils veulent de grandes maisons pour les vieillards; enfin, ils veulent que chacun puisse, en travaillant, car ils ne veulent pas de fainéants; vivre tranquillement sans craindre ni les usuriers, ni les accapareurs, ni la misère.

Jean-Claude. — Dami si ça se pouvait, c'est bien; mais...
Gros-Pierre. — Oui, mais... tant que tu prendras pour te représenter des gens qui ont tout intérêt à ce que rien de tout cela ne se fasse, il n'y aura rien de fait; ils se moqueront de toi, et tout sera dit. Choisis des représentants honnêtes, à qui tu puisses parler comme à moi; qui ne soient ni fiers, ni oisifs; si tu n'en trouves pas de bons, prends des ouvriers ou des paysans et tu verras qu'il ne se passera pas deux fois un an sans qu'il y ait bien du changement et du bon.

Jean-Claude. — Allons, c'est dit : j'irai voter, et quand j'irai, je répéterai en route : nommons des bons, qui aient des intérêts comme nous, et pas de gros richards qui voteraient mal.

Plus de gros impôts, de l'économie dans les dépenses, la suffisance à chacun et tout ira bien. *Un Paysan.*

Correspondance particulière du RÉPUBLICAIN.

Paris, 2 mai 1848.

La circulation sur les boulevards Saint-Denis et Bonne-Nouvelle n'est plus interceptée par les émissaires de la police depuis que la conduite brutale et arbitraire des agents de Carlier a été divulguée à la chambre. La police doit rechercher un autre système de provocation, celui qu'elle vient de tenter étant trop apparent pour que les vrais républicains en soient dupes. Le gendarme Rébillot a, dit-on, reçu secrètement une semonce officielle nécessitée par les déclarations des représentants, mais tempérée par une lettre particulière qui lui donnerait des éloges.

On annonce que la nouvelle est arrivée à Paris que le saint-père avait fait prier le général Oudidot de se rendre auprès de sa personne, désirant conférer avec lui. Le général a, dit-on, quitté Civita-Vecchia pour se rendre à Gaëte.

Deux grandes raffineries de la Villette, occupant un nombre considérable d'ouvriers, viennent de les renvoyer, à partir du 4 mai. La plupart des administrations de chemins de fer ont diminué leur personnel. On se demande si ce n'est pas là un système combiné de provocations et si la haute industrie n'est pas d'accord avec le pouvoir, pour exasperer le Peuple par la faim et le lancer à la rue? Ce concert est du moins très étrange.

On n'a pas aujourd'hui de nouvelles de Berlin.

Assemblée nationale.

Correspondance particulière du RÉPUBLICAIN.

Suite et fin de la séance du 1er mai.

Le cit. Goudelaud trouve que le projet serait encore plus impopulaire

que l'impôt des 45 c., qui au moins s'expliquait par les circonstances. Le cit. Lamoricière monte à la tribune et défend son projet de loi. L'Assemblée adopte le paragraphe en discussion. La séance est levée à six heures et demie.

Séance du 2 mai. — Présidence du cit. MARRAST.

L'ordre du jour indique la discussion du projet de loi relatif à la proclamation de la République.

LE CIT. LARABIT. — Je n'ai pas besoin de dire que j'approuve le projet de la commission; mais j'ai besoin de faire mes observations sur une phrase du rapport de la commission.

Le rapport parle de ceux qui rêvent un passé désormais impossible; il eût été mieux de dire un avenir impossible; car ce sont ceux-là qui rêvent cet avenir qui prolongent la crise et causent les misères du pays. J'appuie l'art. 2 de la commission, relatif à l'amnistie; car il n'est pas possible de se dissimuler que beaucoup de citoyens ont été transportés sur des dénonciations fort légères.

L'art. 1er est adopté.

« Art. 2.

LE CIT. LÉON FAUCHER. — L'Assemblée n'a pas oublié qu'une proposition analogue à celle de votre commission a été faite, il y a environ trois mois, et que l'Assemblée n'a pas cru devoir l'accepter! Le Gouvernement serait heureux de pouvoir s'associer au vœu de clémence exprimé par votre commission, mais nous ne croyons pas que dans l'état des esprits une amnistie aussi complète que celle qu'on vous demande soit sans danger.

Ainsi, déjà plusieurs mises en liberté ont été ordonnées, d'autres auront lieu à l'occasion du 4 mai, jusqu'à concurrence d'environ 200. Aller au-delà, dans notre conviction, serait un acte de haute imprudence; et le Gouvernement espère que l'Assemblée ne voudra pas aggraver les difficultés de la situation. (Approbation à droite.)

LE CIT. GOUTAY, rapporteur :

La majorité a été d'avis que l'anniversaire d'un événement aussi heureux que celui de la proclamation de la République, devait être marqué par un de ces grands actes de clémence dont l'histoire des dernières années de notre pays offre de nombreux exemples, et que l'amnistie devait être générale.

Vous savez, citoyens, que deux mille des individus transportés en vertu de votre décret du 27 juin 1848, sont encore retenus sur les pontons ou à Belle-Ile; ils appartiennent tous, aux termes du décret, à la catégorie de ceux qui ont été reconnus comme n'étant :

Ni chefs.

Ni auteurs ou instigateurs de l'insurrection;

Comme n'ayant fourni ni armes, ni argent, ni munitions;

Comme n'ayant exercé aucun commandement ni commis aucun acte aggravant de rébellion.

Lorsque vous avez adopté ce décret, vous ne vous êtes pas dissimulé que vous preniez une détermination exorbitante du droit commun. La raison suprême du salut public pouvait seule vous commander cette mesure, dont les effets doivent cesser lorsque la crainte du danger qui la fit prendre a disparu.

A d'autres époques le pays a été agité par des discordes civiles, et une amnistie générale est venue cicatrizer les plaies de la société.

Tous les gouvernements qui se sont succédés depuis 1794, Napoléon, la Restauration, la dynastie de juillet ont tour-à-tour compris la nécessité de la clémence.

Vous vous rappelez, citoyens, que plusieurs de nos collègues ont, à diverses reprises, soumis à l'Assemblée des propositions relatives aux transportés. Les différents rapports faits sur ces propositions contiennent l'avis que l'Etat du pays permettra prochainement de rendre ces malheureux à leurs familles; il a paru à la majorité de votre commission que le jour était venu d'accomplir cette œuvre d'humanité.

LE CIT. LÉON FAUCHER. L'honorable rapporteur a invoqué les précédents. Il a parlé des actes de clémence qui avaient mis un terme à d'autres époques aux discordes civiles. Je n'admets pas l'analogie, à ces époques il ne s'agissait que de luttes politiques.

Mais en juin, c'est la société elle-même qui a été attaquée, et croyez-vous donc qu'elle soit si solennellement rassise qu'on puisse l'exposer à de nouvelles épreuves. Croit-on que, dans l'état d'effervescence où sont les esprits, lorsque l'émeute s'efforce d'agiter la rue, quand les sociétés secrètes conspirent dans l'ombre. (Rumeurs à gauche.) Croit-on qu'il soit sage de rejeter sur le pavé de Paris deux mille à deux mille cinq cents individus, dont la plupart, on n'en peut guère douter, seraient autant de recrues pour la révolte. (Très bien à droite.)

LE CIT. LASSEDAI. Je n'essaierai pas de répondre aux objections du cit. ministre, je ne veux pas passionner ce débat.

Pouvez-vous hésiter plus longtemps à rendre à tant de famille désolées leurs pères, leurs frères, leurs maris, qui ont déjà si cruellement expié leurs égarements. On a parlé souvent du testament de l'Assemblée. Quel plus glorieux testament que celui que nous vous proposons de signer, que celui qui se résume en ce mot : amnistie. Amnistie, qui serait le meilleur moyen, nous n'en doutons pas, d'amener la conciliation. (Adhésion à gauche.)

Le cit. Sénard propose le sous-amendement suivant à l'art. 2.

« Toutefois, un délai de six mois est accordé au gouvernement pour la complète exécution de cette mesure! » (Exclamation sur plusieurs bancs.)

LE PRÉSIDENT. L'Assemblée devrait d'abord voter l'art. 2.

Le cit. Sénard insiste pour développer sa proposition, qui n'est pas un article additionnel, mais un amendement, une modification.

LE CIT. GOUTAY. La commission accepte l'amendement, à la condition que le délai sera réduit à 3 mois.

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR. Nous laissons à la prudence de l'Assemblée le soin d'apprécier la proposition du cit. Sénard. Dans le cas où vous la jugeriez admissible, il est du devoir du gouvernement de déclarer que le délai de six mois est au moins nécessaire.

LE CIT. O. BARROT, ministre de la justice. On a eu raison de le dire, le gouvernement et la commission sont d'accord sur un point, le sentiment de la généralité. Mais, il faut dire aussi, quoique les sentiments soient les mêmes, la responsabilité est différente.

Vous n'avez pu comme nous apprécier les faits, vous ne les connaissez pas, vous ne savez pas les hommes que vous voulez rendre à la liberté et quelle responsabilité terrible, dans votre entraînement, vous encourez vis-à-vis de l'humanité. (Mouvement.)

Si je vous disais que ces hommes sont ceux-là mêmes qui, il y a peu de temps, quand la hache frappait les lâches assassins qui ont trouvé moyen de fuir, de déshonorer jusqu'à la guerre civile, (Bravo à droite.) si je vous disais que ces hommes sont ceux-là mêmes qui juraient sur le catafalque de venger les martyrs, oseriez-vous, en face de la France, prendre l'initiative d'une clémence qu'il me faut bien appeler aveugle et cruelle. (Bravos prolongés à droite.)

LE CIT. PRÉSIDENT. Il va être procédé au scrutin de division.

De violentes clameurs s'élevèrent des bancs de la droite. Les citoyens Malleville, Taschereau, Bavoux, etc., se font surtout remarquer par leurs interpellations. Ils demandent que les urnes soient déposées sur la tribune. Beaucoup de représentants descendent dans l'hémicycle. Les citoyens Clément Thomas et Bavoux discutent avec une grande vivacité. Le tumulte dure près d'un quart d'heure. Quand le calme se rétablit un peu, le cit. président prend la parole.

LE CIT. CLÉMENT THOMAS. Je suis un de ceux qui ont réclamé le plus énergiquement contre le mode proposé; je l'ai fait surtout parce que je l'ai entendu réclamer de ce côté (Montrant la droite) contre la déloyauté des membres qui siègent du côté opposé.

Je proteste contre cette indigne calomnie. Dans les erreurs qui ont été constatées, on a trouvé autant de noms d'un côté que de l'autre. (C'est vrai! c'est vrai!)

Le président annonce qu'il va être procédé au vote par l'appel nominal; il ajoute que la majorité de la commission se rallie à l'amendement de M. Sénard.

Il est cinq heures moins un quart, le dépouillement n'est pas encore connu.

Chronique locale.

Le plateau de Montessuy est transformé en un véritable camp. Partout, autour des forts, s'élevaient des tentes; le terrain est hérissé de faisceaux d'armes; les canons, les obusiers, montés sur leurs affûts hier matin, sont braqués sur la ville. Les troupes rassemblées là s'élevaient à environ 12 mille hommes. Chaque jour des détachements nouveaux viennent grossir ce nombre.

Nous nous demandons quel est le but de cette concentration de forces, lorsque la ville est dans le plus grand calme? Nos pauvres frères de l'armée sont aussi étonnés que nous. Pourquoi les fait-on coucher sur la terre, les expose-t-on aux intempéries de la saison, aux maladies, lorsque rien ne motive de tels sacrifices? A-t-on juré de les aggraver, ou bien veut-on les isoler de la population pour les endoctriner plus facilement? Il y a des gens qui prétendent que quelque complot se trame en haut lieu, et qu'on veut être tout prêt à en assurer le succès. Pour nous, il y a dans cette attitude un mystère que nous ne pouvons pénétrer. Bientôt, sans doute, nous en saurons plus long.

— On lit dans la *Sentinelle Populaire* :

« Le tribunal de police correctionnelle de St-Etienne a consacré ses audiences de vendredi et de samedi dernier au jugement du procès des ouvriers mineurs de Rive-de-Gier, accusés de coalition. Les prévenus, au nombre de 33, dont 11 femmes, ont été défendus par M^e Jauf, du barreau de Lyon, et M^e Duché. — Deux des accusés ont été condamnés à deux mois de prison; — treize à 45 jours; — dix à un mois; — et trois à quinze jours; — quatre seulement ont été acquittés.

— Le 17e de ligne vient de quitter Maçon pour se rapprocher de la Savoie.

— Les légitimistes pur-sang vont, dit-on, faire graver une médaille représentant d'un côté la sainte face de feu de Genoude, de l'autre côté sera inscrit : *suffrage universel*. Tout le monde sait que le suffrage universel est une découverte de l'ancien rédacteur de la *Gazette de France*.

— Le banquet de famille que nous avions annoncé est fixé au dimanche 20 mai, à midi, chez Caron, à la Croix-Rousse.

Billets : dans les magasins fraternels, aux bureaux des journaux démocratiques et chez Gudin.

— Nous rappelons à nos lecteurs que c'est dimanche qu'aura lieu le banquet démocratique de Saint-Andéol, près Givors.

— Le citoyen Jourdan, l'un des professeurs de la faculté qui n'ont pas fait leur cours le jour de la Saint-Philippe, nous écrit pour nous dire que c'est par suite d'une circonstance indépendante de sa volonté, qu'il a été obligé de renvoyer sa leçon à lundi prochain. Nous croyons parfaitement le citoyen Jourdan, dont l'exactitude habituelle a fait remarquer avec plus de soin la suspension ce jour-là des leçons du palais St-Pierre, mais nous continuons à signaler le hazard qui a voulu que trois professeurs du même établissement fussent empêchés le même jour.

— Aux élections du 10 décembre, pour effrayer les habitants des campagnes, des royalistes eurent l'idée ingénieuse de faire arpenter les terres, et de crier : « Voilà les partageux! déjà ils se font leurs parts. » Ce moyen est usé, mais ils n'ont pas qu'une corde à leur violon. Ils mettent en ce moment en campagne une quantité de mauvais sujets, des mouchards de toute espèce. Ces individus se présentent dans les communes sous des habits de mendiants, se disant socialistes, voraces, et se faisant servir par les habitants, qu'ils mettent à contribution suivant leurs richesses. Plusieurs citoyens de la Demi-Lune ont eu la visite de ces misérables, auxquels ils ont fait la réception qu'ils méritent. Nous invitons tous le monde à en faire autant, et les royalistes seront pour leurs frais.

Nouvelles étrangères

Allemagne.

HONGRIE. — Les correspondances officielles sont de nouveau contradictoires. Les uns prétendent que le général Wohlgemuth aurait remporté un succès sur Gorgey près Gran, que le blocus de Comorn continuait le 22 et que Pesth et Bude seraient encore occupés par les Autrichiens.

Dans une proclamation du cit. Bœhm, gouverneur de Vienne, du 25, nous voyons un appel au patriotisme impérial des Viennois, qu'on engage à se tenir tranquilles « en présence des graves événements qui peuvent menacer la capitale elle-même. » D'après des correspondances hongroises, les Madgyares se seraient avancés jusqu'à la forteresse Bakony, même jusqu'à Kœmcend, près de la frontière de Styrie, où tout le monde est appelé sous les armes. D'un autre côté, les insurgés occupent Neutra, Tyrnau, Trentschin à la frontière de Moravie.

La plus vive agitation règne à Vienne.

A Bude, dit la *Gazette d'Augsbourg*, on a invité le 23 les habitants à s'approvisionner pour deux mois ou à quitter leur domicile.

Des lettres de Belgrade annoncent l'entrée des Russes en Transylvanie.

— On lit dans la *Gazette d'Augsbourg* :

« Aujourd'hui nous avons reçu une lettre de Pesth, en date du 21 avril au soir, qui confirme ce que notre correspondant annonçait hier, à savoir : que l'abandon complet de la capitale a été décidé. En ce moment il n'y avait plus pour garnison que des douaniers. Déjà hier nous avons rapporté que le 25, le bruit de l'occupation de Pesth par les Hongrois avait été répandu à Vienne. Cette occupation n'aurait eu lieu que le 22, dans la matinée. Nous manquons de toute nouvelle antérieure ainsi que de la certitude si Bude a été abandonnée, ou si cette ville doit encore être défendue.

— Par suite de l'écroulement de l'armée autrichienne, l'empereur d'Autriche vient d'adresser au czar de Russie et à tous les princes allemands un appel d'un prompt secours. Vienne est menacée.

Il est de fait qu'aujourd'hui la route de Vienne est complètement ouverte aux Hongrois, et que tout le Danube, de Presbourg à Waitzen, est en leur pouvoir. Leurs avant-postes sont devant Presbourg, qui se trouve situé à quinze lieues seulement de la capitale. Le *Journal de Francfort* annonce même que l'armée des insurgés est arrivée à peu de distance de Vienne.

Voici, d'après les dernières nouvelles, les positions de l'armée hongroise. Gorgey, avec 60,000 hommes, se trouve à Neuhausel et Saint-Pierre, à une lieue en deça de Komorn. Le corps qui a battu

le général Wobgemuth est posté sur la rive de la Marche, qui forme la frontière autrichienne, et ne se trouve par conséquent qu'à quatre lieues de Vienne. La forteresse de Bude a été abandonnée par les impériaux aussi bien que Pesth.

On annonce que la classe ouvrière de Vienne se dispose à un formidable soulèvement; elle s'appuie sur Kossuth, et se portera en masse à sa rencontre. Cela est d'autant plus inquiétant que nous n'avons qu'une garnison de 6 à 8,000 hommes.

La déroute devant Komorn doit avoir été complète; 100 pièces d'artillerie, qui n'étaient pas sur affûts mobiles, ont été précipitamment abandonnées, et sont tombées aux mains des Hongrois.

On prétend que la population slave se joint enfin aux insurgés et que le torrent se précipite vers la frontière de Moravie. Les recrues désertent en foule. A Ollmütz on s'occupe, dit-on, de faire des préparatifs de départ pour le Tyrol.

FRANCFORT, 28 avril. — On a démenti officiellement le bruit qui courait de la retraite du vicar général de l'empire. Il continue à donner sa signature et il a acquisé à l'envoi de plénipotentiaires auprès des cours allemandes récalcitrantes. Le ministère n'a pas donné sa démission.

Il se confirme qu'un corps de troupes prussien se concentre sur le Rhin.

FAITS DIVERS.

On nous écrit de Reims, à la date du 30 avril :

« Nous avons eu hier un résultat magnifique. Le comité de la Constitution a voulu nommer des délégués; nous lui avons donné quarante-six délégués socialistes pour aller à Châlons. Ce résultat, auquel la réaction ne s'attendait pas, l'a frappée de stupeur. Elle nous voit maîtres des élections municipales; car, il ne fallait que quarante-six délégués pour représenter la ville de Reims, et les quarante-six délégués sont socialistes. Le prochain conseil municipal de Reims ne peut donc être que socialiste.

« Les corporations ont été admirables; elles ont voté comme un seul homme.

« Vive la République démocratique et sociale! »

— Parmi les nouveaux journaux que les prochaines élections ont fait éclore, il en est un qui n'y va pas par quatre chemins et s'intitule hardiment le *Reactionnaire*. A la bonne heure! nous aimons mieux cette franchise que d'avoir affaire à l'*Ordre*, à l'*Union*, à l'*Pays*, à la *Concorde* et autres voies jésuitiques pour arriver à la monarchie. Le jour où les républicains n'auront à combattre que des ennemis qui oseront dire ce qu'ils veulent, tout sera bientôt fini.

— On nous affirme que, dans un conseil des ministres tenu il y a quelques jours, il a été sérieusement question d'enlever le droit de suffrage à l'armée.

Un projet de loi devait être présenté dans ce sens à l'Assemblée, et l'on ne s'est arrêté que devant la certitude d'un refus en présence de cette violation de la Constitution.

Ce qui est différé n'est pas perdu. (Le Peuple.)

— Remboursements effectués la semaine dernière 267 déposants, dont 179 soldés, 34,017 fr. 48 c. — Rentes achetées à la demande des déposants pendant la même semaine pour un capital de 4,277 fr. 70 c.

— Les *Gentilshommes de la Nuit*: sous cette dénomination romanesque s'organise, dit-on, une bande d'assommeurs chargés d'exterminer les démocrates-socialistes. On nous a promis les statuts de ces nouveaux chevaliers du poignard, qui se proposent de renouveler à Paris les gentillesses des muscadins de thermidor. Nous nous empresserons de les publier. Plusieurs beaux fils figurent, ajoute-t-on dans ces cadres d'exterminateurs. (Réforme.)

— Nous lisons dans l'*Union républicaine de l'Yonne*:

« Un nouveau détachement de militaires escortés par les gendarmes et dirigés sur l'Algérie pour cause de suspicion politique, est arrivé, hier, à Auxerre.... La police, redoutant une manifestation du genre de celle qui a eu lieu récemment, a fait partir aujourd'hui ces militaires à cinq heures du matin. Avis à nos amis d'Avallon.

— On écrit de Varsovie, le 21, à la *Gazette de Cologne*:

« L'empereur de Russie est à Moscou, et avec lui le grand-duc héritier du trône, les grands-ducs Nicolas, Michel et Constantin; les grandes-duchesses Olga, Maria-Alexandrowna, Marie Nieslajewna, le prince royal de Wurtemberg, le prince Pierre d'Oldenbourg et le duc de Leuchtemberg.

« On parle d'une prochaine visite du czar à la cour d'Ollmütz. »

— La commission chargée de l'examen du projet de loi sur la fête du 4 mai, s'est réunie aujourd'hui. Le cit. Lagrange, qui depuis plusieurs jours était absent de l'Assemblée pour cause de maladie, est venu y produire sa proposition d'amnistie, qui a été prise en considération par 8 voix contre 5.

La commission a arrêté que, dans son rapport, elle la recommanderait à la sollicitude de l'Assemblée nationale. (Gazette de France.)

— Dimanche dernier, un élève de philosophie emportait, en sortant de son lycée, un paquet assez gros qu'il cachait sous son caban. Le concierge l'arrête en lui disant: « M. D..., on ne sort pas d'ici avec des livres. — C'est vrai, dit le lycéen; mais je n'emporte que le déjeuner de plusieurs de mes camarades, pour le donner à un pauvre ouvrier sans travail. » Et, en même temps, il montrait une grande quantité de morceaux de pain qu'il remit en cachette à un malheureux père de famille revenu des pontons. Cet estimable lycéen accomplit cette bonne œuvre tous les dimanches; et nous devons constater que le père de cet honnête jeune homme a en horreur certains de nos hommes d'Etat qui professent les doctrines de Malthus.

— Quelle que soit la présomption des différents partis politiques à l'égard du résultat des prochaines élections, il n'est donné à personne, avec le suffrage universel, de pouvoir dire ce qui sortira de l'urne électorale. Le triomphe de la démocratie pure serait assuré, s'il fallait en juger par la frayeur qu'éprouve le pari, dit modéré.

— Le *Moniteur* publie le tableau du prix de l'hectolitre

de froment pour servir de régulateur aux droits d'importation et d'exportation des grains et farines; il y a une baisse de quelques centimes sur les prix du mois-dernier, et tout fait espérer que s'il n'y a pas d'ici peu une nouvelle baisse, du moins il n'y aura pas de hausse.

— Des lettres du Caire, annoncent que le gouvernement égyptien a aboli les droits de douane à l'intérieur, et consent au libre commerce du Soudan.

— L'Algérie entière connaît la puissance et les crimes de Sidj-Laribi, l'illustre Khalif de la Mina.

Non content d'opprimer les nombreuses tribus que nous lui avons livrées, le riche tueur de nègres, l'opulent assassin commande à Mostaganem. Une cité française est soumise à son influence, à ses volontés. Mais déjà cette ville ne lui suffit plus; le conquérant arabe vient d'étendre encore sa domination.

Ce n'est pas seulement à Mostaganem que règne Sidj-Laribi, c'est à Alger même. Le *Moniteur algérien* est devenu son journal officiel et enregistre ses décrets. L'autorité française les exécute.

Deux officiers suspects d'avoir dénoncé à l'indignation publique les crimes du misérable et la faiblesse ou plutôt la connivence de ceux qui devaient le punir, — deux braves soldats coupables d'avoir bravé sa puissance, — sont mis à l'ordre de l'armée, — punis de leur courage, — menacés dans leur honneur.

VARIÉTÉS.

Le Berger de Kravan, par E. Sue.

(Suite.)

— Hélas! citoyen, la plupart de ces pauvres gens sont propriétaires de leur misère et du papier timbré quand ils tardent à payer l'impôt de leur champ... Oui, oui, je les connais ces propriétaires-là; je sais leurs peines et leurs maux... Tenez, citoyen, je suis bien misérable, mais je crois que j'aime autant être ce que je suis que d'être propriétaire à la façon d'aucun de ceux que je connais, se crevant de travail sur une terre ingrate ou épuisée faute de quoi l'amender... et voyant l'impôt leur prendre le plus clair de leur récolte... Mais, dites-moi, citoyen, que s'est-il donc passé à la bicoque des Sablons?

— Hier, je m'étais attardé, je revenais à la nuit noire; en passant auprès de la mesure dont nous parlons, père Mathurin, j'entends une voix de femme crier en pleurant:

— Hélas! mon Dieu, mon pauvre homme...., il va mourir....

Des cris d'enfants qui sanglotaient se joignaient aux plaintes de la femme. Guidé par ces gémissements (je ne voyais aucune lumière), je m'approche à tâtons, enfin je touche le mur et j'arrive à une porte ouverte. Il faisait aussi noir dans la mesure que dehors; seulement à travers la toiture en partie effondrée je voyais au ciel briller les étoiles.

— Qu'avez-vous, ma pauvre femme? dis-je à la personne que j'entendais crier.

« — Hélas! mon Dieu, mon homme se meurt.

« — Où cela?... où est-il?

« — Là... sur le lit...

« — Et vous restez sans lumière?

« — De la lumière... nous n'en avons point, citoyen,

« ni de feu non plus, ni de bois, ni rien.

« — Conduisez-moi du moins vers le lit où est votre

« mari, peut-être son état n'est-il pas désespéré. »

La femme me guida, ma main erra sur quelques haillons, enfin je rencontrai la main de ce malheureux; elle était froide et humide d'une sueur glacée; le pouls battait faiblement; je vivrais cent ans, père Mathurin, que jamais je n'oublierais l'effrayante et douloureuse impression de cette soirée-là, cette femme, ces enfants sanglotant au milieu des ténèbres, près de ce malheureux agonissant dans sa mesure, éloignée de plus d'un quart de lieue de toute habitation; c'était horrible! (1) un jeune garçon me suivait portant mon carnier, je lui donnai mes ordres en lui recommandant de faire la plus grande diligence, car il y a loin, vous le savez, père Mathurin, de chez moi à cette maison, où je restais... attendant impatiemment le retour de mon messager. Le malade n'ayant répondu à mes questions que par des gémissements, je dis à sa femme.

— Comment ce malheur est-il donc arrivé?

(1) Cette scène est historique de tous points: j'ai été témoin de ces faits l'hiver passé: aussi dernièrement ai-je lu sans étonnement, mais comme une singulière confirmation de ces tristes réalités, ce passage d'un des livres de M. Blanqui, membre de l'*Académie des sciences morales et politiques*, et qui du moins constate avec une énergie et une impartialité l'abime des misères sociales que tant d'autres sont intéressés à dissimuler.

« — Combien n'y a-t-il pas de ces soi-disants propriétaires qui manquent de tout? de vêtements pour se couvrir, d'aliments pour se nourrir! Combien de ces cotes (de l'impôt foncier) pèsent sur de misérables huttes dont les habitants sont trop pauvres pour refaire le toit qui laisse passer le froid et la pluie, pour soutenir les murs qui chaque jour menacent de s'écrouler! »

Souscription recueillie dans les bureaux du REPUBLICAIN pour la distribution gratuite du journal dans l'armée et dans les campagnes.

Un penseur, ouvrier maçon, 40 c. — J. B. T., 1 fr. 20 c. — N. P., 1 fr. — N. M., 1 fr. — Jules, 20 c. — Joanni, 10 c. — Un républicain rouge foncé, 50 c. — Petoux, républicain rouge, 25 c. — Garnier, républicain rouge, 25 c. — Molivier, 25 c. — Rivoire, 25 c. — Bourbon François, ami de Dulong, 40 c. — Fro., icarien, 50 c. Un socialiste, 50 c. — Un républicain socialiste, 40 c. — Clappié, 25 c. — Chatehère, garçon de café, 25 c. — Breuil Jean, 25 c. — Reissam, typographe, 50 c. — Th. F. G., id., 25 c. — Martin, id., 25 c. Galland, id., 25 c. — Coing, id., 50 c. — Faure, id., 50 c. — Lagrange, id., 1 fr. — Lacolonge, id., 50 c. — E-pinasse, 25 c. — Un démocrate de St-Cyr, 1 fr. — Collomb, 25 c. — Robin, 1 fr. — Rozet, 15 c. — Un démocrate dit Barbès, 2 fr. — Un bon républicain, 2 fr. — Un chapelier, 20 c. — Un atelier de chapeliers a versé pour la propagande, la

somme de 1 fr. 35 c. — Un atelier de chapeliers, rue de l'Archevêché 6 fr. 25 c.

Souscription recueillie par le citoyen LAUVIN.

Baerthel, 40 c. — Lauvin, 25 c. Chatelet, 25 c. — Dardeau, imprimeur lithographe, 10 c. — Buissou, 25 c. — Vachet, 10 c. — Un écrivain, 25 c. — Un graveur, 25 c. — Bernard, 20 c. — Un écrivain lithographe, 25 c. — Un dessinateur, 25 c. — V. Benoit, 25 c. — Coimet, 25 c. — Arnaud, 25 c. — Barat, 25 c. — Utinet, 25 c. — Jouffroy, 50 c. — Bourguine, 25 c. — Gilles, 25 c. — Charles, 25 c. — Dumaine, 25 c. — Marchand, 25 c. — Porte, 15 c. — Hilariou, 25 c. — Thevenard, 15 c. — Lavadoux, 25 c. — Gondrand, 25 c. — Quisolat, 10 c. — Humbert, 25 c. — Clamaron, 25 c. — Henne, 30 c. — Giro, 25 c. — Lagarde, 25 c. — Rilleux, 25 c. — Lanvin, 15 c. — Renaud, 50 c. — Chambaraud, 25 c. — Perrichon, 15 c. — Gay, 25 c. — Garin, 25 c. — Sulpice, 25 c. — Truchet, 25 c. — Maigre, 25 c. — Citoyenne Maigre, 25 c. — Deux dévoués à Raspail, 50 c. — Fils Maigre, 10 c. — Borgeay, 25 c. — Mouriez, 25 c. — Bigot, 50 c. — Chermette, 50 c. — Gomier, 25 c. — Videtot aîné, 20 c. — Morand, 25 c. — Moreau, 40 c. — Reymond frères, 50 c. — Berthet, 25 c. — Une républicaine, 25 c.

Un abonné, 50 c. — Un républicain bleu, 50 c. — Un républicain qui n'est pas blanc, 50 c. — Un ancien bobineur de la filature de Vézère, 5 fr. — Guillard, 1 fr. — Celu, 50 c. — Lalechère, 25 c. — Un républicain rouge, 50 c. — Un républicain rouge, 50 c. — Volin, capitaine de la garde nationale, 50 c. — A. David, ami de Ledru-Rollin, 25 c.

Deux républicaines amies de la lumière et de la vérité, 50 c. — Une républicaine ennemie des hypocrites, 25 c. — Souscription faite par le citoyen Suvant. — Mermel, patriote savoisienn, 20 c. — Citoyenne Donnot Marie, 20 c. — Michel Ermitte, 50 c. — Antoine Joly, démocrate, 20 c. — Un instituteur primaire qui méprise le *Courrier de Lyon*, 50 c. — Michel Victor, 50 c. — Brunet, âgé de trois ans, républicain de la veille, 25 c. — Louis, jeune républicain, 25 c. — Une républicaine rouge, 25 c. — Guidou, 1 fr. — Un ami de Philippe, devenu rouge, 50 c. — J. G. 2 fr. — Payan, ennemi juré de la royauté, 25 c. — Vitellon, 1 fr. 50 c. — Auguste Savay, 50 c. — Frère Tropicque, vorace, 10 c. — Glénat, 50 c. — Un citoyen et sa femme, partisans d'Henri V, 50 c. — Piard, républicain de conviction, 50 c. — Un socialiste, 15 c. — N. M., 50 c. — Un socialiste démocrate, 50 c. — Un républicain rouge, 40 c. — Corporation des ouvriers veloutiers façonnés, 1 fr. 35 c. — Deux sections du Droit de l'Homme, 1 fr. 75 c. — Un démocrate, 50 c. — Un démocrate socialiste, 25 c. — Clément, socialiste, 20 c. — Un démocrate rouge, 25 c. — Un sans-culotte, 20 c. — Boutet, 1 fr. — Un sans-culotte, partisan de Robespierre, 20 c. — Joseph Martin, 1 fr. — Joseph Betanton, 25 c. — Degrange, ami de Bugeaud, 50 c. — Un républicain rouge socialiste, 20 c. — Roche, 10 c. — Guérin, 25 c. — Emile Guérin, 25 c. — Un ouvrier horloger, républicain, 1 fr. — Un ouvrier tisseur, socialiste, 25 c. — Un ami de Robespierre, 25 c. — H. deuxième fois, 25 c. — Zimmermann, 1 fr. — Gauthier, socialiste, 50 c. — Un socialiste zélé, 1 fr. — Souscription faite par les jeunes amis de la gaieté, 3 fr. — Lefauve, républicain pur sang, 20 c. — A. S., républicain rouge, 25 c. — Belmas, démocrate socialiste, 25 c. — Bravard, 1 fr. 15 c. — Hoff, 25 c. — Deux abonnés, 1 fr. Lollie, 50 c. — Un ouvrier horloger, socialiste, 25 c.

Souscription recueillie par le citoyen Derat.

Bidat, républicain rouge, 10 c. — Duperront, répub. rouge, 10 c. — Péricard, répub. rouge, 10 c. — Place, républ. rouge, 10 c. — Le frère D. F., républ. rouge, 5 c. — Place aîné répub. rouge, 10 c. — Pointiselle, répub. rouge, 10 c. — Beaujolais, 10 c. — La Section de la Montagne, 60 c. — Deux républ. rouges, 50 c. — Un blanc sens dessus dessous, 25 c. — Un répub. rouge, 25 c. — Bouchet, 50 c. — Un socialiste, 10 c. — Citoyenne Dumont, socialiste, 15 c. — Un démocrate, 50 c. — A.-L. C., ancien élève de l'école vétérinaire, 50 c. — Deux socialistes, 50 c. — Vanel, 40 c. — J. B., 50 c. — J.-B. Favier, 25 c. — Trouillet, 25 c. — Arteaud, socialiste, 50 c. — Un abonné, 25 c. — Montellier, socialiste, 25 c. — Jambon, démocrate rouge, 25 c. — Un citoyen républ., 15 c. — Damesmes, 15 c. — Jallabert, 1 fr. — Ferdinand Bel, 40 c. — J., démocrate socialiste, 20 c. — Tardieu, 25 c. — Levignac, 25 c. — Deux démocrates de Fleurce, 50 c. — Société des chanteurs voraces, chez le cit. Rey, 5 fr. — Un démocrate, 50 c. — Vettef, 50 c. — Rivière, 25 c. — Un employé du théâtre des Célestins, 50 c. — Clément, 25 c. — Michel, 25 c. — Donzelle, 50 c. — Claude-Pierre Botier, 2 fr. — Ferdinand Martin, répub. rouge, 15 c. — Etienne Marthaut, républ., 15 c. — G. M., ami de Raspail, 15 c. — Revol, 50 c. — Boutoux, 50 c. — Une républicaine désirant que Bugeaud aille rejoindre Nicolas, 55 c. — Une citoyenne amie du Grand-Sabre, 25 c. — Belle découverte, 25 c. — Verrier, socialiste, 50 c. — Chamier, républ. de la veille, 50 c. — L. D., républ. rouge, 50 c. — Henri Necker, voyageur de Paris, 1 fr.

Démocrates de la galerie de l'Argue.

Marignat, 50 c. — Clerc, 50 c. — Kann, 50 c. — Florio, 50 c. — Un modéré converti, 20 c. — Coffin, 50 c. — Chevalier, 50 c. — Janin, 75 c. — Eymar, rouge, 50 c. — Staps, 10 c. — André Peyret, 10 c. — Mme Bertet, 20 c. — Un rouge, 20 c. — Gibert, 25 c. — Claudius, 1 fr. — Un républicain, 20 c. — Un républicain, 25 c. — Lobry, 50 c. — Weil, 25 c.

Souscription reçue du comité électoral de la rue Sainte-Blandine, 24 francs.

Souscription reçue par le citoyen Sans-Scousses, cafetier au Brotteaux, 5 francs.

Souscription faite par les ouvriers tisseurs en châles de la huitième section, 1 fr. 20 cent.

Souscription faite à la Guillotière, 1 fr. 40 cent.

Le Gérant, BUREL.

Lyon. Imprimerie de Rodanet et Comp., rue de l'Archevêché, 3.

LE MANDATAIRE, Compagnie constituée pour le rachat des polices d'assurances sur la vie. — Le remboursement des titres de rente sur l'Etat. S'adresser à la Direction du département du Rhône, de 9 heures du matin à quatre heures du soir, rue Centrale, 14 au 2°.

Cabinet Littéraire

DÉMOCRATIQUE.

Quai de l'Archevêché, n. 29.

MALADIES SECRÈTES

PHARMACIE DE PH. QUET, Rue de la Préfecture, 3, à Lyon.

Maison de confiance pour la bonne préparation des remèdes employés pour la guérison des maladies secrètes, dartres, gales, syphilis, etc.

Dépôt des capsules au BAUME DE COPAHU PUR, sans odeur ni saveur, contre les écoulements anciens ou récents.

INJECTION ASTRINGENTE d'un effet assuré dans les cas chroniques qui auraient résisté à tout autre remède.

SUSPENSIF ELASTIQUE indispensable à ceux qui montent à cheval ou qui font de longs exercices.